



MILLE LIEUX HUMIDES DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La lettre d'information sur les milieux humides du bassin Loire-Bretagne en Bourgogne

Édito

L'urgence d'intervenir pour la préservation des milieux humides ne fait plus aucun doute et cette prise de conscience est aujourd'hui grandissante. Face à ce constat, **les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont chacun développé depuis quelques années un programme d'actions en faveur de ces milieux sur leurs territoires respectifs**, incluant notamment des cellules d'appui aux porteurs de projets (la Cellule Milieux humides de Bourgogne et l'Animation en faveur des zones humides de Franche-Comté).

La fusion administrative des régions en janvier 2016 a conduit les deux Conservatoires à travailler de concert pour créer **le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté**, résultat d'une mise en commun des deux outils existants et « symbole » du premier rapprochement de ces deux associations. **Ce Pôle, co-porté par les Conservatoires de Bourgogne et de Franche-Comté, a officiellement vu le jour en janvier 2017.** Son objectif est de répondre aux besoins des acteurs travaillant sur cette thématique en leur apportant des outils mutualisés et des conseils techniques pour la mise en œuvre d'inventaires de milieux humides, la définition de stratégies territoriales, d'actions de gestion ou de travaux, mais aussi dans le domaine de la communication et de la sensibilisation. Il vise également à dynamiser un réseau d'experts et à être un relais entre les différents acteurs.

Cette année 2017 a permis de poser les premiers jalons de ce programme d'envergure par sa portée régionale et l'engouement qu'il suscite. **Pas de doute, cet « outil » était très attendu que ce soit par les acteurs des milieux humides ou les partenaires !** Le Pôle Milieux humides a par exemple travaillé à l'extension de la base de données d'inventaires de milieux humides à l'échelle régionale, au développement d'un outil de hiérarchisation des milieux humides, a accompagné plus de 20 projets locaux. 2017 a également permis de dynamiser le réseau d'acteurs avec une journée d'échanges techniques sur la thématique des travaux de restauration et la diffusion d'une newsletter.

C'est dans ce contexte que nous vous informons que **cette lettre d'information sur les milieux humides du bassin Loire-Bretagne en Bourgogne évoluera à partir de l'année prochaine pour correspondre à la nouvelle région.** En attendant, nous vous invitons à découvrir ce dernier numéro « classique » qui vous présente des actions en faveur des milieux humides menées par les acteurs de l'eau du bassin Loire-Bretagne, que ce soit en termes de préservation ou de sensibilisation. Vous y retrouverez également des retours d'expériences venus des bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

Muriel LORIOD-BARDI

Présidente du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Daniel SIRUGUE

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Il résulte du rapprochement des deux programmes d'animation en faveur de ces milieux portés par les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté sur leurs territoires respectifs avant la fusion administrative des régions. Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, le développement de stratégies d'intervention, la réalisation d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Il anime le réseau d'acteurs techniques et met en lien les différents acteurs travaillant sur cette thématique.

Sommaire

- 1 - Édito & sommaire
- 2 - Connaissance des milieux humides de l'Arconce : ça se précise !
- 3 - État d'avancement des inventaires de milieux humides sur le bassin Loire-Bretagne en Bourgogne
- 4 - Des efforts enfin récompensés pour la préservation du Triton marbré
- 5 - Un livret sur les pratiques agricoles « respectueuses » de l'eau et des milieux aquatiques
- 6 - Renforcer l'expertise et la visibilité des Chambres d'agriculture sur les milieux humides
- 7 - Une équipe multi-compétences en faveur des milieux humides agricoles
- 8 - Brèves et actualités

Animé par :



Avec le soutien financier de :



CONNAISSANCE DES MILIEUX HUMIDES DE L'ARCONCE : ÇA SE PRÉCISE !

La signature du Contrat territorial du bassin versant de l'Arconce en juin 2016 a permis d'engager les actions programmées jusqu'en 2020 et visant à améliorer la qualité de l'eau et à restaurer les milieux aquatiques. Un des enjeux majeurs concerne la préservation des milieux humides. Mais pour mieux les protéger, il est nécessaire de mieux connaître ces milieux si particuliers. Ainsi, des inventaires ont été lancés dès 2016.

MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS ÉTUDES D'INVENTAIRES

Suite à l'étude de pré-localisation des milieux humides sur le bassin versant de l'Arconce réalisée par le Conservatoire en 2014, **les inventaires prévus au Contrat ont été lancés en 2016 et 2017**. Cette reconnaissance terrain faite par le Conservatoire pour le **Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA)** sur **huit communes**, dont quatre dans le berceau du Charolais et quatre en tête de bassin versant, a permis de donner **un état des lieux plus précis de ces milieux***.

Le SMAAA, porteur du Contrat territorial, réalise aussi actuellement **des inventaires sur trois autres communes** présentant un fort potentiel et devrait progressivement effectuer l'inventaire sur le reste du territoire.

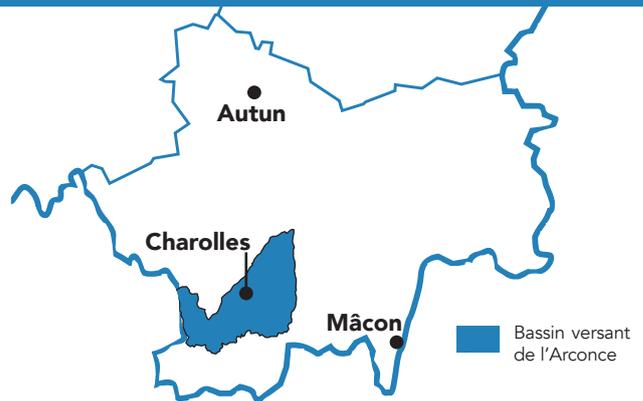
DES RÉSULTATS D'UNE GRANDE RICHESSE

Le Conservatoire a inventorié au total **292 milieux humides** pour une surface de **1354 ha sur huit communes**. Le territoire possède donc un grand nombre de milieux humides aux fonctionnalités variées. Au cœur du Charolais, ce sont de **grandes prairies de pâture** qui servent d'expansion de crues avec des zones submergées une période de l'année. En tête de bassin, la richesse en termes de biodiversité est remarquable puisque **15% des milieux humides effectifs abritent au moins une espèce patrimoniale protégée**.

L'exemple le plus concret à ce jour est une parcelle tourbeuse sur la commune de Saint-Bonnet-de-Joux qui abrite pas moins de 15 espèces floristiques patrimoniales comme la **Droséra à feuilles rondes**.

UNE MÉCONNAISSANCE MENAÇANTE

Malgré un territoire peu urbanisé, **des menaces existent** dans le Charolais car les milieux humides et leurs intérêts sont encore mal connus. Le **remblaiement** ainsi que la **mise à nu** sont les causes les plus remarquées. Les **travaux d'assainissement des mouillères**** sont également des actions néfastes pour ces milieux.



Droséra à feuilles rondes

G. Doucet - CENB

Ces inventaires permettront d'avoir une vision d'ensemble des milieux humides du bassin versant de l'Arconce. La connaissance de leur état aidera le Syndicat à réaliser un plan d'actions spécifique à chaque typologie afin de restaurer, protéger et sensibiliser les riverains aux rôles qu'ils peuvent jouer, et ce en adéquation avec les activités économiques (agricoles, routiers, urbains...) du territoire.

* Pour consulter l'article, télécharger Mille lieux humides n°2 http://www.cen-bourgogne.fr/fichiers/1000_lieux_humides_2.pdf

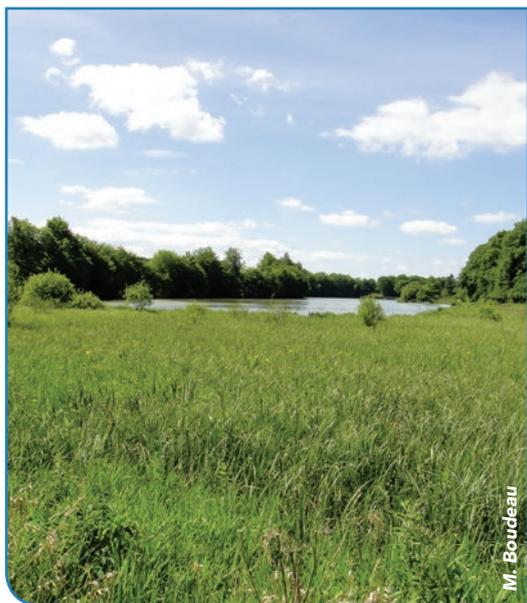
** Parties de champs ou de prés humides formant une mare temporaire

Édith BORDAGE

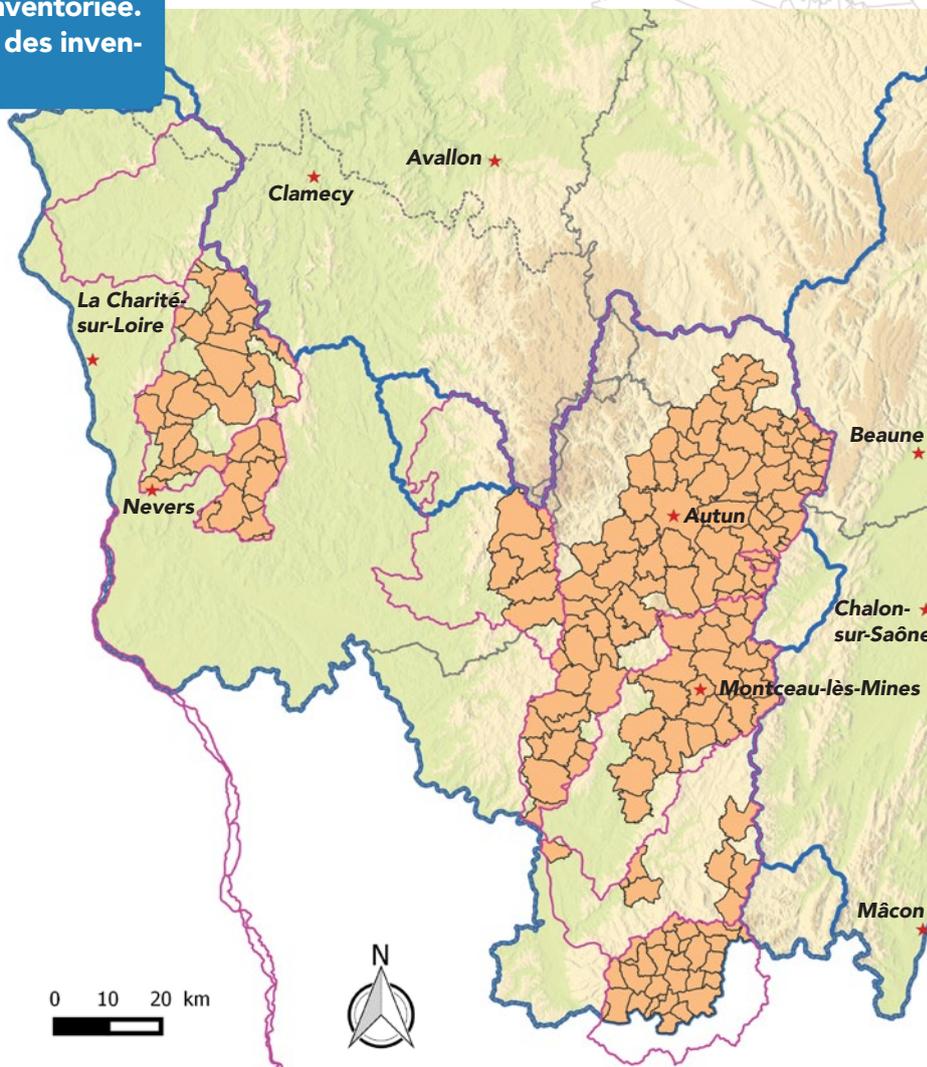
Chargée de mission rivière Contrat Territorial Arconce
Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES SUR LE BASSIN LOIRE - BRETAGNE EN BOURGOGNE

Les inventaires de milieux humides se sont poursuivis en 2017 sur le bassin Loire-Bretagne en Bourgogne avec trois campagnes d'inventaires menées dans le cadre de Contrats territoriaux. Ceci porte à 31% la surface du bassin inventoriée. De quoi vous proposer un récapitulatif des inventaires réalisés à ce jour...



Queue d'étang végétalisée sur le bassin versant des Nièvrès



Légende

- Limites des bassins des Agences de l'eau en Bourgogne
- Limites départementales
- Contours de Contrats territoriaux ou de bassins versants
- Communes ayant fait l'objet d'un inventaire Milieux humides

Contrat territorial ou bassin versant	Structure porteuse du Contrat territorial	Inventaire en 2017	% du bassin versant inventorié au 31/12/2017
Contrat territorial Arroux-Mesvin-Drée	Syndicat Intercommunal d'Étude et de Travaux sur l'Arroux	X	64%
Contrat territorial Bourbince	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince		62%
Contrat territorial Captage étang Brandon	Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois		100%
Contrat territorial Aron	Parc naturel régional du Morvan		16%
Contrat territorial Bourgogne nivernaise côté Loire	Pays Bourgogne nivernaise		0%
Contrat territorial Nièvrès	Communauté de communes Loire Nièvre et Bertranges	X	68%
Contrat territorial Arconce	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents	X	20%
Contrat territorial Sornin	Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents		100%
Contrat territorial Allier aval	Établissement Public Loire		0%
Bassin versant de l'Ixœur			100%

Cécile DIAZ

Animatrice du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

DES EFFORTS ENFIN RÉCOMPENSÉS POUR LA PRÉSERVATION DU TRITON MARBRÉ

En avril 2001, lors de prospections réalisées pour l'Atlas des Amphibiens de Bourgogne, des bénévoles de la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA) ont fait une étonnante découverte à Tavernay près d'Autun (71). Le Triton marbré, extrêmement rare dans la région, a en effet été observé au niveau d'un important réseau de mares forestières privées. Depuis, une démarche a été mise en place afin de préserver ce site et pérenniser le maintien de la population de tritons.

UN LONG PROCESSUS DE CONCERTATION

Dès 2004, **l'intérêt patrimonial du site, renforcé par la découverte de la Leucorrhine à gros thorax, a été confirmé** lors d'un premier état des lieux partiel effectué par la SHNA dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne. Au vu des menaces pesant sur les mares, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a été sollicité pour engager les démarches nécessaires pour la préservation du site. Afin d'éviter de mettre en place un outil réglementaire de type Arrêté préfectoral de protection de biotope, **le Conservatoire a entamé fin 2013 une démarche de concertation avec les propriétaires en partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière**. Suite à un travail de longue haleine (identification des propriétaires, organisation de réunions d'information, prises de contact, discussions, etc.), **une convention de gestion a pu être signée en 2017**. Ainsi les propriétaires et le gestionnaire forestier concernés ont confié au Conservatoire **la gestion durable de 24 mares et leurs abords immédiats (soit environ 2,6 ha)**.

Le Triton marbré

C'est l'un des plus grands tritons bourguignons (plus de 15 cm pour les adultes). En Bourgogne, ses sites de reproduction sont des mares essentiellement forestières (forêts feuillues ou mixtes), plutôt à caractère acide, bien éclairées et en partie végétalisées (ceintures de sphaignes, glycérie, Hottonie des marais notamment). Comme la plupart des amphibiens, les Tritons marbrés ne rejoignent les mares qu'en fin d'hiver et début du printemps le temps de la reproduction et ont ensuite une vie terrestre sur les abords des mares et en forêt. Cette espèce est extrêmement rare en Bourgogne car en limite d'aire de répartition. Quatre noyaux de populations seulement sont connus à l'heure actuelle. S'ils ne sont pas maintenus, l'espèce risque de disparaître de la région. Le Triton marbré, d'intérêt européen, est protégé au niveau national. Il est considéré comme « en danger » dans la Liste rouge régionale.

PLACE À L'ACTION

Parallèlement à cette démarche de concertation, **le Conservatoire et la SHNA ont recensé les mares de manière exhaustive** sur la principale parcelle concernée par le réseau de mares, les ont précisément localisées et caractérisées. **Des prospections nocturnes au printemps et des sessions de capture ont permis de rechercher le Triton marbré et de réactualiser les connaissances, de confirmer le maintien de l'espèce sur le secteur et d'estimer les effectifs. Le Conservatoire a également formulé des premières préconisations techniques pour chaque mare**, concernant des interventions de restauration éventuelles afin d'augmenter leur capacité d'accueil pour le Triton marbré. Il est ressorti que la plupart des mares étaient vieillissantes, souvent envahies par les saules et/ou la glycérie, et parfois très envasées. **Des opérations de curage et de bûcheronnage principalement paraissent nécessaires** à court terme et ce sur la quasi-totalité des mares étudiées.



Triton marbré mâle

Ce réseau de mares de Tavernay étant désormais géré par le Conservatoire, un document de gestion sera rédigé en 2018 afin de formaliser et cadrer les travaux et actions de préservation à prévoir, et ce en concertation avec les propriétaires et gestionnaire forestier. Leur mise en œuvre concrète garantira le maintien de conditions de vie favorables au Triton marbré.

Caroline NAJEAN
Chargée de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

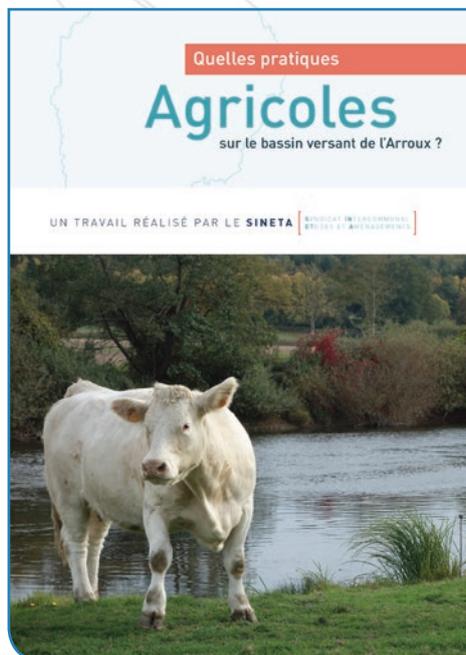
UN LIVRET SUR LES PRATIQUES AGRICOLES « RESPECTUEUSES » DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre du Contrat territorial Arroux-Mesvrin-Drée, le Syndicat Intercommunal d'Étude et d'Aménagement de l'Arroux (SINETA) a souhaité mettre en place en 2017 différents outils de communication sur les pratiques agricoles du bassin versant de l'Arroux. L'un d'entre eux est un livret, à destination du grand public, présentant les pratiques agricoles caractéristiques du territoire et leur lien avec l'eau.

L'OBJECTIF ET L'ORGANISATION DU LIVRET

L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage allaitant charolais, est l'activité dominante sur le bassin de l'Arroux. Les pratiques réalisées dans ce domaine ont donc un impact important sur les milieux aquatiques (positif ou négatif). **L'intérêt de ce livret est de mettre en valeur celles qui permettent la préservation de l'eau et des milieux aquatiques** afin qu'elles soient connues et comprises du « grand public », mais aussi perpétuées par les éleveurs eux-mêmes. Les pratiques valorisées dans ce livret concernent donc celles qui :

- **façonnent le territoire, régulent les flux et améliorent la qualité de l'eau** : elles concernent la gestion des prairies, du bocage et des milieux humides ;
- **participent à la protection des berges** : gestion de la ripisylve et aménagement des berges (clôtures, points d'abreuvement) ;
- **permettent d'économiser des engrais et des pesticides** : pâturage tournant, rotation des cultures, désherbage mécanique et techniques culturales.



DES TÉMOIGNAGES D'AGRICULTEURS

Afin d'apporter des points de vue de la profession agricole, **des témoignages d'éleveurs du bassin versant** accompagnent chaque pratique. Au total, ce sont **11 exploitants** qui donnent leur avis ou présentent certaines de leurs pratiques en expliquant leur choix. À la fin du document, ils permettent de comprendre les évolutions des pratiques et de présenter une certaine prise de conscience des problématiques environnementales. **Ces témoignages d'agriculteurs aux profils divers** (conventionnel, biologique) permettent de **légitimer ce document également auprès du monde agricole**.

Ce livret sera distribué via les communes, les offices de tourisme et dans différentes manifestations auxquelles participe le SINETA (Fête de l'eau, etc.). Il a été réalisé en parallèle d'autres outils de communication à savoir des panneaux pédagogiques, un spectacle d'arts de rue, une vidéo-témoignage d'agriculteurs du bassin.

Maële LE NARVOR

Animatrice du Contrat territorial Arroux-Mesvrin-Drée
Syndicat Intercommunal d'Étude et d'Aménagement de l'Arroux

RENFORCER L'EXPERTISE ET LA VISIBILITÉ DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LES MILIEUX HUMIDES

Au niveau agricole, les questions de terrain sur les milieux humides sont nombreuses : zonages existants et conséquences juridiques, inventaires, nouveaux concepts, etc. Pour y répondre, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), appuyée par les référents régionaux « zones humides », a publié un guide à l'usage des conseillers des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires.

LES OBJECTIFS DU GUIDE

Ce guide comporte quatre parties répondant aux besoins des conseillers pour :

- 1. Connaître et faire connaître** l'expertise, les compétences internes, les outils et l'offre de service du réseau des Chambres d'agriculture et les partenaires extérieurs ;
- 2. Appréhender les nouveaux concepts** : milieux potentiellement humides, têtes de bassins versants, zones tampons humides artificielles ;
- 3. Participer à l'élaboration de documents** identifiant des zones potentiellement humides ;
- 4. Comprendre la définition législative** de zones humides et ses implications pour l'accompagnement de projet agricole.



ET CONCRÈTEMENT ?

Ce guide sensibilise l'ensemble des acteurs à l'importance de la réalisation du diagnostic de zones humides lors de projet sur une parcelle agricole ainsi que du dialogue entre les acteurs du territoire, par exemple pour conforter cette expertise grâce à l'avis des services de police de l'eau (Direction Départementale des Territoires, Agence Française pour la Biodiversité).

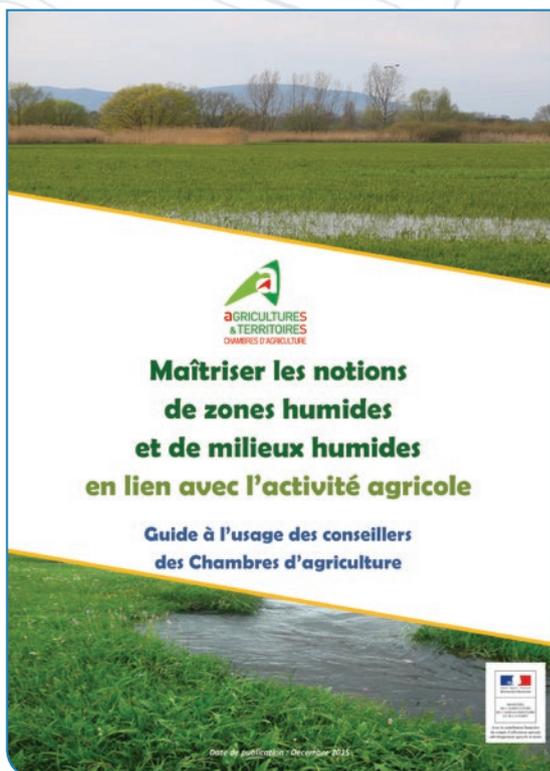
Les Chambres d'agriculture, en tant qu'organismes consulaires, siègent dans les instances ou rendent **des avis sur les documents de planification, d'aménagement et d'urbanisme**. Réalisés le plus en amont possible, **le diagnostic et l'appropriation des enjeux du territoire par l'ensemble des acteurs permettent une co-construction des solutions territoriales et agricoles**.

Vous pouvez télécharger ce guide sur www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/politiques-environnementales/

Cet outil, pratique et opérationnel pour tout conseiller, sera régulièrement actualisé avec une nouvelle version prévue début 2018 pour prendre en considération les dernières évolutions jurisprudentielles, réglementaires et les nouveaux apports bibliographiques.

Bertrand DURY

Conseiller agro-environnement
Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Référént national « zones humides »
Chambre d'agriculture France



UNE ÉQUIPE MULTI-COMPÉTENCES EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES AGRICOLES

De 2008 à 2011, un inventaire des milieux humides a été réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne sur le territoire du Contrat global Sequana. De l'analyse des données est ressortie une forte représentation des milieux humides en contexte agricole, avec des états de santé allant de « mauvais » à « très bon ». Il était alors évident d'agir. En 2012, une première campagne de Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) a donc été réalisée. En 2016 et 2017, des nouvelles campagnes ont été proposées, en s'appuyant sur les compétences des acteurs du territoire.

UN PARTENARIAT FORT...

« **Partenariat** » a été le mot-clef des Programmes agro-environnementaux et climatiques (PAEC) qui ont été déployés sur le territoire du Contrat global Sequana. En effet, **toutes les réflexions et les décisions ont été menées et prises de concert** afin de proposer un projet global pertinent et adapté aux différents enjeux du territoire.

Quatre structures ont ainsi allié leur savoir-faire pour pouvoir proposer des MAEC :

- **Le Syndicat mixte Sequana** : animateur du Contrat global, il a dans ce cadre l'objectif d'amélioration de la qualité des masses d'eau et met en œuvre des actions dans ce sens. Acteur important du territoire, il a naturellement été le porteur du PAEC. Il en a notamment rédigé les principales parties, ainsi qu'organisé les réunions avec les exploitants agricoles et géré les parties administratives. Il a été le chef d'orchestre entre les différents partenaires.

- **La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or** : acteur incontournable lorsqu'il s'agit de la profession agricole, la Chambre a permis de comprendre le paysage agricole et les pratiques existantes, afin de pouvoir affiner les mesures à proposer aux exploitants. Elle a également été présente auprès des agriculteurs pour les aider à réaliser leur déclaration PAC* et répondre aux questions d'ordre agricole.

- **Le Groupement d'intérêt public (GIP) du futur Parc national des forêts entre Champagne et Bourgogne** : installé pour partie sur le même territoire que le Syndicat mixte Sequana, le GIP s'est impliqué pour soutenir la

profession agricole dans la préservation de pratiques respectueuses des milieux humides. Il a notamment créé des outils pour faciliter la mise en place de MAEC et réalisé des diagnostics écologiques sur le bassin versant de l'Ource.

- **Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** : fort de ses connaissances sur les milieux humides du Châtillonnais, le Conservatoire a contribué à l'élaboration des MAEC à proposer. Il a également réalisé la partie technique des diagnostics écologiques des parcelles agricoles, visant à comprendre la nature de la parcelle et à proposer à l'exploitant volontaire la mesure qui convenait le mieux.

... ET EFFICACE

Ce travail en commun a porté ses fruits puisqu'**un grand nombre d'exploitants agricoles ont contractualisé des MAEC**, engageant ainsi **environ 530 ha de milieux humides** au total sur les deux bassins concernés (voir tableau ci-dessous).

Cette mutualisation des compétences et l'entraide qu'elle a créée ont permis de pallier à des conditions administratives de mise en place de MAEC difficiles et d'impulser sur le territoire une dynamique positive en faveur des milieux humides en contexte agricole. En effet, une cinquantaine d'agriculteurs ont été sensibilisés à la problématique des milieux humides en plus de ceux ayant contractualisé des MAEC. Deux autres sous-bassins versants seront visés en 2018 pour des campagnes de MAEC, toujours en partenariat.

Mesures agri-environnementales	Bassin versant	Ource (2016 et 2017)	Seine (2017)	Total
Plan de pâturage sur toutes les parcelles humides de l'exploitation		262,31 ha	91,63 ha	353,94 ha
Mise en défens des milieux humides dans les pâtures et absence de fertilisation azotée		21,6 ha	28,96 ha	50,56 ha
Absence de fertilisation azotée sur les prairies de fauche		0 ha	9,01 ha	9,01 ha
Absence de fertilisation azotée et retard de fauche		80,27 ha	6,45 ha	86,72 ha
Conversion de cultures en prairies et absence de fertilisation azotée		30,3 ha	2,6 ha	32,9 ha
Total en ha		394,48 ha	138,65 ha	533,13 ha
Nombre d'exploitants agricoles engagés		27	21	48

* PAC : Politique agricole commune

BRÈVES ET ACTUALITÉS

En Bourgogne - Franche - Comté

AGRICULTURE ET MILIEUX HUMIDES : SE FORMER POUR CONCILIER LES DEUX

L'organisme de formation des Chambres d'agriculture Résolia propose une formation de trois jours à destination des Chambres d'agriculture et autres structures travaillant sur cette thématique pour :

- **se former à la maîtrise des notions de « zones humides » et « milieux humides »** pour concilier projets et travaux en terrains agricoles et gestion durable des milieux humides ;
- **comprendre les documents identifiant les zones potentiellement humides** et participer aux cartographies ;
- **s'initier à la reconnaissance et à la délimitation de zones humides** au titre de la Police de l'Eau.

Cette formation fait suite à la publication du guide national « **Maîtriser les notions de zones humides et milieux humides en lien avec l'activité agricole** » (voir p. 7). Animée par Bertrand DURY de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, elle est reconduite du 26 au 28 septembre 2018.

Consultez le programme sur : www.resolia.chambres-agriculture.fr/

UN NOUVEL OUTIL POUR AIDER LES ACTEURS TERRITORIAUX

Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté développe un module de hiérarchisation des milieux humides à partir des données issues de la base de données régionale d'inventaires. Il aidera les acteurs territoriaux à **prioriser les actions de préservation ou de restauration en s'adaptant aux objectifs des porteurs de projets et à différentes échelles d'intervention**. Il aidera par exemple à orienter l'urbanisation en dehors des milieux humides, à définir des stratégies d'acquisitions foncières sur les zones à enjeu biodiversité, à trouver des secteurs dégradés pour y orienter des mesures compensatoires. **Le module de hiérarchisation sera déployé sur des territoires du bassin Rhône-Méditerranée-Corse début 2018.**

UN MILIEU HUMIDE CLASSÉ ESPACE NATUREL SENSIBLE

Au vu de l'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude préalable à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Bussy-le-Grand et de Lucenay-le-Duc (21), **la zone humide du Breuil recèle une flore patrimoniale inféodée aux milieux humides (Narcisse des poètes et Gentiane pneumonanthe)**. En l'absence de mesures de gestion, ces prairies humides s'enrichissent et perdent en valeur patrimoniale. En outre, **le rôle de filtre et d'épuration des eaux joué par cette zone humide est stratégique dans un contexte de zone karstique**. C'est pourquoi **le Conseil Départemental de Côte-d'Or et la commune de Bussy-le-Grand ont signé une convention de labellisation de cette zone humide en Espace Naturel Sensible** afin de mettre en œuvre des mesures de gestion et ainsi la préserver.

À l'échelle nationale

GÉNIE VÉGÉTAL ET PROTECTION DES BERGES DE COURS D'EAU

L'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) a mis en ligne **un site internet consacré au génie végétal pour la protection des berges de cours d'eau**. Ce site, financé en partie par l'Agence française pour la biodiversité, vise **la promotion et la diffusion de l'avancée des connaissances du génie végétal**.

Pour en savoir plus : genibiodiv.irstea.fr

UN BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE SUR L'URBANISME ET LES MILIEUX HUMIDES

Le Pôle-relais Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales vient de publier **un bulletin bibliographique intitulé « Urbanisme et milieux humides » composé des références présentes dans les centres de ressources des Pôles-relais Zones Humides**. Ces ressources sont mises à disposition à l'emprunt et/ou en téléchargement auprès des Pôles-relais.

Pour en savoir plus : www.pole-zhi.org

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté

Animatrice : Cécile DIAZ

Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fényay
cecile.diaz@cen-bourgogne.fr • Tél : 03 80 79 25 99
www.cen-bourgogne.fr

Directeur de publication : Daniel SIRUGUE

Conception - Réalisation : CENB

Maquette - Dessins : Olivier GIRARD - CENB

Secrétariat de rédaction : Caroline NAJEAN - CENB

Les prises de position, opinions et analyses publiées dans ces pages n'engagent que leurs auteurs.